



BAREME DES HONORAIRES

Honoraires de Transaction T.T.C.

à la charge du Vendeur

(Pour un prix de vente honoraires compris)

- Jusqu'à 99 999 € : _____ **10 % TTC** du prix de vente
- De 100 000 € à 149 999 € : _____ **9 % TTC** du prix de vente
- De 150 000 € à 249 999 € : _____ **7 % TTC** du prix de vente
- A partir de 250 000 € : _____ **6 % TTC** du prix de vente

**En cas de délégation de mandat,
les honoraires applicables sont ceux de l'agence
ayant reçu le mandat initial**

*TVA au taux en vigueur le 1^{er} janvier 2025 : 20.00 %
Barème actualisé au 1^{er} janvier 2025*

Locations Immobilières

(Locaux soumis à la Loi du 9 juillet 1989 (conforme à la loi Alur))

1/ Honoraires Location

Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail :

10,00 € par mètre carré

Etablissement de l'état des lieux d'entrée : **3,00 euros par mètre carré**

2/ Honoraires Gestion

Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail :

Frais annexes

Etablissement de l'aide à la déclaration des revenus fonciers :

- 1 à 5 lots : 65 € HT par lot
- 6 à 10 lots : 45 € HT par lot
- 11 à 20 lots : 25 € HT par lot

Vacation : suivi sinistre (incendie, dégâts des eaux ...) : De 150 € HT à 800 € HT par sinistre.

Représentation en Assemblée Générale : 500 € HT par Assemblée.

www.agencespapazian.com